

QU'EST CE QU'UN MÉDECIN DU TRAVAIL?

➤ Un médecin ? Oui

- Titulaire du *Doctorat en médecine*
- Inscrit comme tout médecin au *Conseil de l'Ordre*
- Relevant du *Code de Déontologie*
- En particulier en ce qui concerne le *Secret Médical*

➤ Un médecin spécialiste ? Oui

- Au minimum 2 années *d'Etudes Spécialisées en Santé au Travail*
- Validées par un *Diplôme National*
- Ayant un statut salarié certes mais exerçant en toute *Indépendance Technique*
- Respectant dans le cadre de sa mission le *Secret de Fabrication* de chaque entreprise